

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**13 NOVEMBRE 2008**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Acquisition de  
fournitures de  
quincaillerie pour  
l'activité des services  
municipaux – Avenant  
modifiant les conditions  
de paiement du marché  
passé avec la Société  
ROUSSELY 2**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 14 novembre 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 25 novembre 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 novembre 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

Bruno CHAUDEMANCHE

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avait donné procuration :**

Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER  
Monsieur HAÏAT à Monsieur BATTISTELLI  
Madame TÉA à Madame de JOYBERT

**Secrétaire de Séance :**

Madame ROCCHETTI

**N° DE DOSSIER** : 08 I 04

**OBJET** : ACQUISITION DE FOURNITURES DE QUINCAILLERIE POUR L'ACTIVITÉ  
DES SERVICES MUNICIPAUX - AVENANT MODIFIANT LES CONDITIONS  
DE PAIEMENT DU MARCHÉ PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ ROUSSELY 2

**RAPPORTEUR** : Madame NICOT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite poursuivre la généralisation de l'utilisation de la carte d'achat comme condition d'exécution de ses marchés publics.

La carte d'achat permet à des agents publics d'effectuer directement des achats de biens et de services de faibles montants nécessaires à l'exercice de leur mission auprès de fournisseurs affiliés et pour des plafonds d'achats limités. Elle simplifie les processus d'exécution de la commande publique. Les fournisseurs sont payés rapidement par l'opérateur bancaire qui est lui-même payé, dans un second temps, par le comptable public dans le délai global prévu dans le Code des Marchés Publics.

La Société ROUSSELY 2 ayant accepté ce nouveau mode de paiement, il convient de modifier les termes financiers du marché d'acquisition de fournitures de quincaillerie pour l'activité des services municipaux notifié le 3 juillet 2008 et prévoir la carte achat comme modalité de paiement des fournitures. Un avenant au marché est donc nécessaire.

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché avec la Société ROUSSELY 2, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines

  
Maurice SOLIGNAC